

PREMIER MINISTRE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le directeur de la sécurité civile

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Le secrétaire général de la défense
et de la sécurité nationale

Le président de l'Autorité de sûreté
nucléaire

Le délégué à la sûreté nucléaire
et à la radioprotection pour les activités
et installations intéressant la défense

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI

Circulaire interministérielle du 7 octobre 2010 relative à la planification 2011 des exercices d'urgence nucléaire et radiologique

NOR : IOCE1026565C

Annexe : guide pour la préparation et l'évaluation des exercices.

Le directeur de la sécurité civile, le secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale, le président de l'Autorité de sûreté nucléaire et le délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les activités et installations intéressant la défense à Messieurs les préfets de zone de défense et de sécurité, à l'attention de Messieurs les chefs d'état-major de zone de défense : zone est, zone nord, zone ouest, zone Paris, zone sud, zone sud-est, zone sud-ouest ; Madame le préfet, secrétaire générale de la zone de défense de Paris ; Mesdames et Messieurs les préfets de départements ; Monsieur le préfet de police de Paris ; Messieurs les préfets maritimes : de la Manche et de la mer du Nord, de l'Atlantique, de la Méditerranée (pour exécution) ; Monsieur le haut fonctionnaire de la défense du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ; Monsieur le haut fonctionnaire de la défense et de la sécurité du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi ; Monsieur le haut fonctionnaire de la défense et de la sécurité du ministère de la santé et des sports ; Monsieur le haut fonctionnaire de la défense et de la sécurité du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer ; Monsieur le directeur du service d'information du Gouvernement ; Monsieur le chef de la mission de la sûreté nucléaire et de la radioprotection ; Monsieur le directeur général de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire ; Monsieur le président-directeur général de Météo-France ; Monsieur l'administrateur général du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives ; Madame le directeur du pôle maîtrise des risques du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives ; Monsieur le directeur de la division production nucléaire d'Électricité de France ; Monsieur le directeur du pôle enrichissement d'AREVA ; Monsieur le directeur du pôle traitement-recyclage-ingénierie d'AREVA ; Monsieur le directeur de la sûreté, sécurité, qualité d'AREVA ; Monsieur le chef d'état-major des armées ; Monsieur le délégué général pour l'armement ; Monsieur le chef de la division des forces nucléaires de l'état-major des armées ; Monsieur le chef d'état-major de la marine ; Monsieur le chef d'état-major de l'armée de l'air ; Monsieur le délégué à l'information et à la communication de la défense ; Monsieur le directeur général de la société franco-belge de fabrication de combustible ; Monsieur le directeur de l'Institut Laue-Langevin ; Messieurs les présidents des commissions locales d'information ; Monsieur le président de l'Association nationale des commissions locales d'information (copie pour information).

1. Préambule

Conformément au décret du 8 septembre 2003, il appartient au secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) de veiller, en liaison avec l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), le délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les activités et les installations intéressant la défense (DSND) et la direction de la sécurité civile (DSC), à la planification d'exercices destinés à tester tout ou partie des dispositifs prévus pour faire face aux situations d'urgence radiologique (définies à l'article R. 1333-76 du code de la santé publique), qu'elles soient d'origine accidentelle ou terroriste.

Le programme national pluriannuel des exercices d'urgence nucléaire et radiologique garantit le respect de la périodicité des exercices nationaux sur chaque site nucléaire.

La pratique régulière d'exercices permet de s'assurer que les plans sont tenus à jour, connus des responsables et des intervenants à tous niveaux et que les procédures d'alerte et de coordination qu'ils comportent sont efficaces. L'objectif principal des exercices d'urgence nucléaire et radiologique est de tester le dispositif prévu en cas de situation d'urgence radiologique afin :

- d'entraîner les personnes qui seraient impliquées dans une telle situation ;

- de mettre en œuvre les différents aspects de l'organisation et les procédures prévues dans les directives interministérielles citées dans le guide pour la préparation et l'évaluation joint en annexe et dans les plans de secours (PUI[1], PPI[2], ORSEC-TMR [3]) ou les (PCS [4]) ;
- d'identifier les améliorations possibles ;
- de tester les dispositifs envisagés dans le cadre de l'évolution de l'organisation de gestion des situations d'urgence ;
- de développer une approche pédagogique vers la population, afin que toute personne puisse plus efficacement concourir par son comportement à la sécurité civile.

Afin de réaliser correctement un exercice, il convient d'en soigner la préparation ainsi que l'évaluation. Le guide figurant en annexe fixe les modalités de préparation et d'évaluation des exercices d'urgence nucléaire et radiologique.

2. Retour d'expérience des exercices d'urgence nucléaire et radiologique

Le retour d'expérience des exercices d'urgence nucléaire et radiologique, ainsi que celui des situations d'urgence réelles permet de constater des progrès, mais aussi d'identifier des axes d'amélioration :

- un exercice de type « sûreté nucléaire » à partir d'un scénario de crise sécuritaire a permis de constater l'importance d'une bonne coordination des trois postes de commandement de crise (le poste de commandement autorités [PCA], le poste de commandement opérationnel [PCO] et le centre opérationnel départemental [COD]) ;
- les automates d'appel de la population riveraine des zones de danger autour des installations nucléaires ont montré leur efficacité, en complément des sirènes, sous réserve que le délai d'activation de ces moyens d'alerte reste court ;
- le principe du recours aux audioconférences décisionnelles ou de communication a démontré son efficacité. Il n'en demeure pas moins que leur durée reste souvent excessive, leur planification pas assez rigoureuse, et les informations échangées ne sont pas tracées. La communication entre le PCO et le COD reste souvent insuffisamment dense et structurée ;
- la plupart des exercices ont mis en œuvre des actions de protection de la population. La communication qui accompagne les signaux d'alerte est souvent tardive et pauvre. La population mise à l'abri est peu informée et les canaux officiels sont généralement peu utilisés ou testés ;
- les exercices qui se sont déroulés sur des INB proches des frontières ont permis de mettre en évidence des progrès notables dans la coordination des actions et de la communication entre États voisins ;
- certaines menaces d'exposition de populations ont nécessité d'évacuer une partie de la population riveraine, parfois nombreuse. Si des solutions ont été mises en œuvre, elles manquent parfois de réalisme, notamment en ce qui concerne la gestion et la régulation des flux qui restent encore très théoriques ;
- la gestion des situations post-accidentelles a été testée à plusieurs reprises et a permis de valider certains points du guide de sortie de la phase d'urgence ;
- l'incendie grave est un risque majeur en exploitation. Il pourrait être utilisé comme initiateur d'une crise sûreté-radioprotection et permettrait de tester la coordination entre les équipes de lutte contre le feu et les équipes de pilotage de l'installation ;
- les divers exercices ayant fait l'objet d'une pression médiatique simulée ont mis en évidence des capacités très inégales de communication sous contrainte. L'importance croissante de la crise médiatique qui est parfois exagérée par rapport à la gravité de la situation technique nécessite de progresser dans ce domaine ;
- malgré un engagement fort des moyens sur le terrain, peu de progrès ont été notés dans le traitement des mesures de la radioactivité. Les balises fixes semblent sous-exploitées. Il a toutefois été noté que la mise en œuvre de nouveaux outils, qui permettent de rassembler, de coordonner, d'interpréter et de mettre à disposition les mesures, est prometteuse.

3. Objectifs nationaux 2011

Les objectifs nationaux proposés pour l'année 2011 portent sur les aspects suivants :

1. Réaliser un exercice avec un volet sûreté/sécurité.
2. Tester la gestion post-accidentelle : il apparaît opportun de vérifier l'application des modalités d'intervention définies lors des travaux menés dans le cadre du CODIR-PA.
3. Mettre en œuvre une évacuation des populations.
4. Intégrer une communication importante vers la population.

(1) Plan d'urgence interne.

(2) Plan particulier d'intervention.

(3) Organisation des secours – transport de matières radioactives.

(4) Plan communal de sauvegarde.

5. Jouer un scénario avec un accident « mineur » : un événement dont la gravité ne fait pas apparaître immédiatement la nécessité de mettre en œuvre le PPI permettra d'observer la réaction de l'organisation.
6. Réaliser un exercice avec un scénario d'incendie majeur comme déclencheur d'un événement de sûreté.

Ces objectifs annuels sont à répartir entre les exercices prévus en 2011 et peuvent être enrichis par des expérimentations permettant de tester des évolutions de doctrine ou de méthode, ou par des objectifs locaux jugés nécessaires par les préfetures. Par ailleurs, un exercice sera réalisé en 2011 sur le site du CEA Cadarache avec comme déclencheur un séisme.

4. Calendrier des exercices d'urgence nucléaire et radiologique en 2011 et prévisions pour l'année 2012

4.1. Calendrier 2011

Les exercices d'urgence nucléaire et radiologique de l'année 2011 sont les suivants :

- CNPE de Gravelines, le 18 janvier 2011 ;
- FBFC Romans, le 10 février 2011 ;
- CEA Valduc, le 5 avril 2011 ;
- Exercice TMR civil dans le département du Calvados, le 17 mai 2011 ;
- CNPE de Chinon, le 30 juin 2011 ;
- base de Saint-Dizier, le 13 septembre 2011 ;
- CNPE de Paluel, le 29 septembre 2011 ;
- CNPE de Cruas, le 18 octobre 2011 ;
- CEA Cadarache, le 3 novembre 2011 ;
- base navale de Brest ILO, le 22 novembre 2011 ;
- AREVA La Hague, le 8 décembre 2011.

4.2. Calendrier prévisionnel 2012

Les sites sur lesquels un exercice d'urgence nucléaire et radiologique est prévu au premier semestre 2012 sont les suivants : CNPE de Saint-Alban, base aérienne d'Avord, CNPE de Flamanville, TMR Défense, CNPE de Fessenheim ; au second semestre : CNPE du Blayais, CNPE de Dampierre, AREVA Pierrelatte, site de Saclay, TMR Civil.

5. Financement des exercices

Il est rappelé que, selon les directives gouvernementales concernant la préparation aux situations d'urgence, l'entraînement des services publics désignés dans les plans d'urgence fait partie de leurs missions normales. Ainsi, chaque acteur assume les dépenses courantes qu'il effectue dans le cadre de l'exercice.

La présente circulaire annule et remplace la circulaire du 26 octobre 2009 portant sur le même objet.

Le préfet, directeur de la sécurité civile,
A. PERRET

Pour le secrétaire général de la défense
et de la sécurité nationale :
*Le directeur de la protection
et de la sécurité de l'État,*
Y. JOUNOT

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire,
A.-C. LACOSTE

Pour le délégué à la sûreté nucléaire
et à la radioprotection pour les activités
et installations intéressant la défense :
L'adjoint industrie du délégué,
B. MAILLOT